

MAINTENANT AGISSONS



POUR LA SURVIE DU MILIEU
DES ARTS ET DE LA CULTURE

Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick



TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	2
MISE EN CONTEXTE	4
PLACE À LA RELANCE	6
ENJEUX ET RECOMMANDATIONS	
1. Assurer des bases solides	8
· Reconnaissance de l'importance du secteur et du statut de l'artiste	9
· Revenu minimum garanti	9
· Droits d'auteur.....	9
· Accès à internet haute vitesse	10
2. Allouer un fonds de relance	10
· Fonds de relance : préserver l'intégrité de l'écosystème.....	11
· Fonds de redémarrage.....	11
· Imposition des plateformes Web.....	12
3. Renforcer les organisations et les industries culturelles	13
· Équité et programmes destinés aux communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM)	13
· Financement de base.....	14
· Frais de gestion et d'administration.....	14
· Asymétrie entre les provinces et les régions et au sein même du secteur	14
· Besoin de souplesse des bailleurs de fonds.....	15
· Diversification du financement.....	15
· Difficulté d'accès à l'aide financière d'urgence.....	16
· Perte de revenus et coûts additionnels.....	16
· Renouvellement du Programme de soutien à l'industrie du film, de la télévision et des nouveaux médias du Nouveau-Brunswick.....	16
4. Accroître la collaboration entre les gouvernements et le secteur artistique et culturel	17
· Collaboration entre le secteur des arts et de la culture, le gouvernement et la Santé publique.....	18
· Santé mentale.....	18
· Assurances.....	18
· Milieu scolaire.....	19
5. Favoriser la création, la diffusion et le développement professionnel	20
· CRÉATION	21
· Création de nouvelles œuvres	21
· Financement pour le développement de projets en arts médiatiques	21
· Programmes d'artistes en résidence	21
· DIFFUSION	21
· Appui à la diffusion	21
· Diffusion, médiation culturelle et commissaires en arts visuels	22
· Numérique et virtuel	22
· Fonds pour l'acquisition d'équipement	22
· PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL	23
· Apprivoiser le numérique	23
· Bourses de perfectionnement professionnel.....	23
· Mobilité trans-sectorielle et perte de main-d'œuvre.....	23
6. Stimuler la demande de produits culturels	24
· LES ARTS DE LA SCÈNE	25
· Confiance du public.....	25
· LE LIVRE	25
· Incitatifs à l'achat local	25
· Politique d'achat de livres.....	25
· LES ARTS VISUELS	25
· Acquisitions par la CollectionArtNB	25
· Crédit d'impôt pour l'achat	26
· POUR TOUTES LES DISCIPLINES	26
· Journées de promotion.....	26
· TPS et frais de transport.....	26
· Découvrabilité des œuvres sur internet.....	26
CONCLUSION	27
PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES AUX DIFFÉRENTES ÉTAPES DE CONSULTATION	29
RÉFÉRENCES	32
CRÉDITS	32

SOMMAIRE

La pandémie de la COVID-19 a frappé fort le secteur des arts et de la culture au Nouveau-Brunswick et au Canada. Les statistiques en exergue démontrent l'importance du repli économique provoqué par la pandémie et la stagnation qui perdure.

Emploi au Nouveau-Brunswick (en milliers)

INFORMATION, CULTURE ET LOISIRS

- Juin 2019 - 13,2 Juin 2020 - 9,9

25% de diminution

- Octobre 2019 - 13,4 Octobre 2020 - 10,3

23% de diminution

Source : Statistique Canada Tableau 14-10-0091-01 Emploi selon l'industrie, moyennes mobiles de trois mois, données non désaisonnalisées, provinces et régions économiques (x 1 000)

Produit intérieur brut aux prix de base par industries, Canada (en millions de dollars)

ARTS, SPECTACLES ET LOISIRS [71]

- Avril 2019 - 15 241 Avril 2020 - 6 577

57% de diminution

- Août 2019 - 15 343 Août 2020 - 8 307

46% de diminution

Source : Statistique Canada Tableau 36-10-0434-01 Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, mensuel (x 1 000 000)

Le secteur des arts et de la culture était déjà fragilisé, car il est composé en grande partie de travailleurs et de travailleuses autonomes qui ne sont pas admissibles au régime d'assurance-emploi et aux diverses protections fournies aux salarié.e.s du Canada. Il va sans dire que l'aide gouvernementale, notamment la Prestation canadienne d'urgence et la Prestation canadienne de la relance économique, a été accueillie avec grand soulagement par les artistes et les travailleurs et travailleuses culturels. Quant à elles, les organisations et les entreprises artistiques, culturelles et patrimoniales ont pu bénéficier du soutien du ministère du Patrimoine canadien et des organismes gouvernementaux comme le Conseil des arts du Canada, Musicaction et le Fonds des médias du Canada.

L'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAPNB) a mené en juin et en octobre 2020 deux séries de consultations auprès des artistes et des organisations artistiques et culturelles au Nouveau-Brunswick pour tracer les grandes lignes d'un plan de relance du secteur. Par l'entremise des tables de concertation de la Stratégie globale renouvelée pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick, l'AAPNB a pu rapidement consulter les artistes de toutes les disciplines, les organisateurs de festivals et d'événements, les diffuseurs et autres organismes artistiques, culturels et patrimoniaux, ainsi que les entreprises culturelles des secteurs de la musique, des arts médiatiques et du livre.

Comme le soulignait le ministre du Patrimoine canadien, Steven Guilbeault, lors des consultations de son ministère en septembre dernier, la pandémie nous donne l'occasion de repartir sur de meilleures bases. Dans cet esprit, l'AAPNB propose dans ce rapport des pistes de solutions pour que le secteur sorte du marasme, mais aussi des façons de faire qui tiennent compte des besoins asymétriques de l'écosystème du secteur culturel et d'une plus grande équité à l'égard des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le présent rapport propose six grandes pistes d'actions destinées à soutenir le secteur des arts et de la culture au Canada en cette période de pandémie. Les recommandations qu'il contient visent à permettre au secteur de reprendre de la vigueur, en faisant en sorte que tous les éléments de l'écosystème puissent survivre à la crise.

Il faudra donc :

- **Assurer des bases solides au secteur des arts et de la culture**, notamment grâce à l'adoption par le gouvernement du Nouveau-Brunswick d'une loi sur le statut de l'artiste, et prévoir un arrimage des démarches mises en œuvre avec celles du gouvernement fédéral, et en pressant ce dernier de mener à terme la révision de la Loi sur le droit d'auteur.
- **Allouer un fonds de relance et de nouveaux investissements** pour le secteur des arts et de la culture, et taxer les entreprises Web étrangères pour financer ces fonds et ces investissements.
- **Renforcer les organisations et les industries artistiques et culturelles** notamment en créant des enveloppes spécifiques pour les communautés francophones en situation minoritaire et en finançant davantage le fonctionnement de base des organisations artistiques et culturelles.
- **Renforcer la collaboration entre les paliers de gouvernement et le secteur artistique et culturel** en demandant au gouvernement du Nouveau-Brunswick de former un comité avec des représentant.e.s du secteur afin de favoriser le dialogue, et mettre sur pied un guichet unique en désignant un.e ou des responsables à la Santé publique pour aider les artistes, les entreprises et les organisations, les guider vers les bonnes ressources et informations pour s'assurer que les mêmes consignes sont données à tous et à toutes.
- **Favoriser la création, la diffusion et le développement professionnel** en augmentant les fonds de création et de production de nouvelles œuvres, en augmentant le financement des résidences de création, en accordant un montant supplémentaire à tous les diffuseurs pour assurer le maintien de leurs activités et en créant un fonds d'aide aux artistes et aux travailleurs et travailleuses culturels pour leur permettre de suivre des formations nécessaires ou d'avoir accès à des ressources professionnelles pour se mettre en valeur sur le Web.
- **Stimuler la demande de produits culturels** en mettant en place une série de mesures pour rétablir la confiance du public, pour encourager l'achat local et pour offrir une aide au transport.

En ces temps de crise sanitaire, de distanciation sociale et de grands bouleversements sociaux et économiques, nos travailleurs et nos travailleuses ont su apporter une dose de réconfort aux Canadien.ne.s pour les aider à trouver le courage de passer à travers cette épreuve collective. Ils se sont avérés un service essentiel pour assurer le maintien de la cohésion sociale. Si l'on pensait généralement de la culture qu'il s'agissait d'un luxe ou d'un divertissement, la pandémie nous aura confirmé le rôle fondamental des arts dans toute leur diversité pour le mieux-être de notre société.



Carmen Gibbs, directrice générale et Philippe Beaulieu, président de l'AAAPNB. Photo : Marc-Xavier LeBlanc.

MISE EN CONTEXTE

En mars dernier, lorsque l'épidémie de COVID-19 a éclaté chez nous et que tout a fermé, l'AAAPNB a vite compris que cette pandémie ferait des dommages irréparables au secteur des arts et de la culture si rien n'était fait immédiatement. Des discussions ont rapidement été engagées avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick et celui du Canada pour voir à l'élaboration de mesures ou de programmes qui soutiendraient les artistes et les travailleurs et travailleuses culturel.le.s et tous les maillons de la chaîne des arts et des industries culturelles en cette période d'arrêt complet des activités.

La Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick est à la fois un document pédagogique, un instrument de travail et un legs. Elle regroupe les recommandations issues des États généraux, vaste projet de mobilisation citoyenne qui s'est déroulé entre 2004 et 2009. Des tables de concertation permanentes qui réunissent des intervenants et intervenantes de tous les secteurs de la société civile acadienne de la province servent de mécanisme de mise en œuvre. Son plan d'action a d'ailleurs été actualisé et porte désormais le nom de Stratégie globale renouvelée, *Trajectoire 18>23*.

C'est, entre autres, cette infrastructure humaine qui permet à l'AAAPNB d'être en mesure de consulter l'ensemble de l'écosystème artistique et culturel de l'Acadie de façon rapide et efficace. La plus grande richesse de notre association, c'est son réseau précieux et unique.

C'est donc forte de son mandat que l'AAAPNB peut mettre ce réseau au service de l'administration publique et de la société en allant consulter le milieu sur ses enjeux et ses besoins.

L'AAAPNB a proposé un plan de consultations en trois phases : au printemps, les besoins urgents et la reprise; à l'automne, la reprise et la relance; à l'hiver, le bilan de la situation.

Une première ronde de consultations s'est déroulée en juin 2020. En tout, plus de 250 individus, organisations et entreprises y ont pris part. Une première série de recommandations a d'ailleurs été communiquée, en juillet, aux gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada.



Association acadienne
des artistes professionnel.le.s
du Nouveau-Brunswick

30
ANS

L'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) est un organisme de service aux arts qui regroupe des artistes professionnel.le.s. Elle a pour mission de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts des artistes et de faire reconnaître leur contribution au développement de la société.

En tant que porte-parole et point de rassemblement des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick, l'AAAPNB voit d'abord à défendre et à représenter les intérêts des artistes auprès des instances politiques et communautaires qui influent sur leur situation socioéconomique. Elle met aussi à la disposition des artistes un éventail de services, individuels et collectifs, afin d'appuyer leur pratique professionnelle. Elle participe à la consolidation des disciplines artistiques et contribue, plus largement, au développement d'un écosystème favorable à l'épanouissement et au rayonnement des artistes. Elle établit enfin des partenariats stratégiques avec d'autres secteurs dans le but de positionner les artistes et les arts dans toutes les sphères de la société.

Rappelons-nous que le rapport de juillet de l'AAAPNB a été préparé en pleine crise de la pandémie, alors qu'il régnait une forte incertitude quant aux programmes gouvernementaux de soutien aux travailleurs et travailleuses du secteur. La Prestation canadienne d'urgence devait se terminer dans deux mois sans annonce encore d'un remplacement. Le Nouveau-Brunswick tardait à permettre à nouveau les rassemblements publics. Les tournages étaient annulés ou reportés. Les artistes se retrouvaient en pleine période estivale sans contrats.

Malgré cela, dès les premiers instants du confinement au Canada et en Acadie en mars 2020, les artistes et les travailleurs et travailleuses culturels se sont retrouvés à l'avant-scène et se sont ingéniés à proposer des œuvres aux Canadien.ne.s. En temps de crise sanitaire, de distanciation sociale et de grands bouleversements sociaux et

économiques, nos travailleurs et travailleuses ont su apporter une dose de réconfort aux Canadien.ne.s, pour les aider à trouver le courage de passer à travers cette épreuve collective. Ils se sont avérés un service essentiel pour assurer le maintien de la cohésion sociale. Si l'on avait généralement pensé de la culture qu'il s'agissait d'un luxe ou d'un divertissement, la pandémie nous aura confirmé le rôle fondamental des arts dans toute leur diversité pour le mieux-être de notre société.

Cinq grandes recommandations sont ressorties du rapport *La reprise et la relance du secteur des arts et de la culture du Nouveau-Brunswick* :

- Que les gouvernements soient proactifs et qu'ils agissent comme facilitateurs pendant cette période de crise qui ébranle considérablement un des secteurs économiques les plus importants de notre province (N.-B.).
- Que les gouvernements démontrent leur leadership en travaillant en collaboration avec le milieu;
- Que les gouvernements agissent rapidement dans l'attribution des fonds.
- Que les gouvernements fassent preuve de flexibilité dans la prestation des programmes en considérant l'asymétrie des besoins du secteur.
- Que les gouvernements accordent un fonds de relance pour qu'il y ait une reprise et une relance du secteur.

Au palier provincial, quelques rencontres ont eu lieu avec des ministères, dont une avec la ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, Tammy Scott-Wallace, et la sous-ministre, Yennah Hurley.

L'échange nous aura permis d'appuyer le fait que, selon le Compte satellite de la culture, l'apport direct des industries culturelles au produit intérieur brut (PIB) de la province s'élevait à 575 millions de dollars en 2017. Toujours au Nouveau-Brunswick, le nombre d'emplois liés à la culture en 2016 s'est élevé à 8 469, en hausse de 2,2 % par rapport à l'année précédente. Il était donc impératif d'agir pour préserver non seulement le secteur, mais l'économie de notre province dans son ensemble.

La société acadienne du Nouveau-Brunswick est composée de l'ensemble des citoyennes et des citoyens de langue française qui habitent cette province, qui s'identifient à cette société et qui participent à son épanouissement. Elle se veut inclusive et réunit les différentes cultures régionales d'expression française et les nouveaux arrivants parlant français qui habitent ce territoire géopolitique.

Au niveau fédéral, l'AAAPNB a rencontré le ministre Steven Guilbeault de Patrimoine canadien le 10 août 2020. Ensuite, à la demande du ministre, nous avons organisé une rencontre avec les artistes et les travailleurs et travailleuses culturels de la Grande Acadie. Celle-ci s'est déroulée le 14 octobre et a permis de rassembler près de 100 participant.e.s, artistes, travailleurs et travailleuses culturels, représentant.e.s d'organisations et d'entreprises des quatre provinces de l'Atlantique, d'organismes nationaux, d'organismes provinciaux et territoriaux hors Acadie ainsi que des représentant.e.s de ministères.

PLACE À LA RELANCE

Avec l'industrie du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, le secteur artistique et culturel continue d'être le plus touché par la crise de la COVID-19. Alors que certains secteurs ont repris leurs activités, même à un taux qui dépasse les résultats de l'an dernier, le secteur des arts et des industries culturelles tarde à redémarrer. Statistique Canada a fait ressortir les détails de ce marasme économique en fournissant des données peu reluisantes qui confirment que notre secteur est l'un des plus touchés au Canada.



« Le PIB réel du sous-secteur des arts, des spectacles et des loisirs [au Canada] s'élevait à 7,3 milliards de dollars en juillet 2020, comparativement à 15,6 milliards de dollars en février 2020. Il s'agit là d'une diminution de plus de 50 % en quatre mois seulement. »

Hélène Laurendeau, sous-ministre du Patrimoine canadien dans sa déclaration au Comité permanent du patrimoine canadien le 30 octobre 2020.

Grâce à la prolongation de la Prestation canadienne d'urgence et à son remplacement par la Prestation canadienne de la relance économique, les artistes sont rassuré.e.s quant à leur survie immédiate, mais demeurent extrêmement préoccupés pour leur secteur d'activité. Il a fallu de nombreuses années et beaucoup d'efforts pour mettre en place un écosystème viable pour le secteur artistique et culturel en Acadie du Nouveau-Brunswick. Aujourd'hui, cet écosystème est menacé et l'on craint d'en perdre plusieurs éléments au cours des prochains mois. Plusieurs diffuseurs sont en grande difficulté financière; en raison du peu de contrats de spectacle, les musiciens et musiciennes ont

peur de perdre les quelques agents et agentes d'artistes existants; avec l'arrêt et le report des tournages, les compagnies de production craignent de perdre des travailleurs et des travailleuses culturels qualifiés. C'est dans cet esprit de « il faut sauver les meubles » que s'est déroulée la deuxième phase des consultations en octobre 2020.

Ce rapport rend compte des principales difficultés soulevées par les participant.e.s aux six rencontres de consultation organisées par l'AAAPNB. Cinq rencontres étaient organisées par discipline (arts médiatiques, musique, danse-théâtre-cirque, arts visuels et littérature) et mobilisaient à la fois les artistes, les représentant.e.s d'organismes et les industries liées au secteur. La sixième rencontre portait plus spécifiquement sur les difficultés éprouvées par les organisations artistiques, culturelles et patrimoniales.

Lors des rencontres, nous avons demandé aux participant.e.s de nous dire comment la situation avait évolué pour eux depuis juin. Nous leur avons aussi demandé quelles étaient, selon eux, les conditions essentielles pour soutenir la création, la consommation d'œuvres artistiques, la circulation des œuvres, le lien avec le public et le développement de la capacité numérique.

Certaines recommandations émises vont au-delà des mesures immédiates de réponse à la COVID-19, mais les participant.e.s consultés considéraient que c'était l'occasion de réajuster le tir. Le milieu était fragile avant la pandémie et la relance donne l'occasion de régler certains problèmes et de repartir sur des bases plus solides.

Le présent rapport regroupe en six sections les défis qui se posent au secteur des arts et de la culture et les recommandations pour les relever :

1. Assurer des bases solides
2. Allouer un fonds de relance
3. Renforcer les organisations et les industries artistiques et culturelles
4. Accroître la collaboration entre les gouvernements et le secteur artistique et culturel
5. Favoriser la création, la diffusion et le développement professionnel
6. Stimuler la demande de produits culturels

Ce rapport s'adresse au gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick et au gouvernement du Canada. Il propose une série de mesures qui s'imposent pour permettre au secteur artistique et culturel de traverser la crise qu'il subit, de relancer ses activités et de reprendre sa place comme chef de file de la créativité et de l'innovation ainsi que comme secteur économique et social de première importance.

ARTISTE PROFESSIONNEL.LE

Toute personne qui pratique un art, qui souhaite en vivre, qui offre ses services moyennant rétribution à titre de créatrice ou de créateur, d'interprète, d'exécutante ou d'exécutant dans une ou plusieurs disciplines artistiques, qui possède une formation accréditée ou équivalente dans le domaine de la discipline, et qui est reconnue comme telle par ses pairs.

ENTREPRISE OU ORGANISME ARTISTIQUE PROFESSIONNEL

Organisme qui se consacre à la création, à la production ou à la diffusion d'œuvres d'art sur une base professionnelle.

INDUSTRIES CULTURELLES

Ensemble des activités qui touchent surtout à des produits dont la valeur économique est principalement dérivée de leur valeur culturelle. [...] Les industries culturelles désignent surtout les domaines comme l'édition de livres et de périodiques, le cinéma et les nouveaux médias, la musique et l'enregistrement sonore, les arts du spectacle et les métiers d'art. De plus, la stratégie reconnaît que les arts, notamment les arts visuels, le théâtre, la musique, la danse et la littérature, ainsi que les organismes et les activités de diffusion des produits artistiques et culturels, notamment les concerts, les spectacles, les festivals, les musées et les galeries d'art, le design, l'architecture, la presse électronique, l'animation et le jeu théâtral, sont intrinsèquement reliés au succès et à la vitalité des industries culturelles.

ENTREPRISES CULTURELLES

Entreprises privées et organisations commerciales ou sans but lucratif qui s'occupent de la production, de la distribution, de la promotion ou de la vente des produits culturels, notamment le livre, le disque et le cinéma/la télévision.

- a) Entreprises de création et de production : ce sont les maisons de production cinématographique, les maisons d'édition, les compagnies de théâtre, les studios d'enregistrement, les studios de cinéma et de télévision et les ateliers d'artistes.
- b) Entreprises de distribution et de mise en marché : ce sont les compagnies de distribution de littérature et de musique, les salles de cinéma, les galeries commerciales, etc.

TRAVAILLEUSE OU TRAVAILLEUR CULTUREL

Toute personne qui travaille dans le champ culturel (pour un organisme culturel, une micro-entreprise créative, un organisme de service ou comme travailleuse ou travailleur autonome) représenté par les domaines des arts visuels et médiatiques, des métiers d'art, des arts de la scène, de la littérature, de la musique et/ou du cinéma, et dont le mandat touche la production, la création, la formation, la conservation, la distribution, la diffusion, le soutien, l'éducation et la promotion de ces domaines.



ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

1. ASSURER DES BASES SOLIDES

Serge V. Richard, *Déraciné (3)*, bois et métaux, 40 cm x 10 cm x 15 cm, 2018.

Reconnaissance de l'importance du secteur et du statut de l'artiste

Même si le secteur des arts et de la culture contribue à hauteur de **575 millions de dollars** au PIB de la province du Nouveau-Brunswick, les artistes professionnel.le.s continuent de gagner un revenu individuel médian de **24 200 \$**, ce qui est **38 % de moins** que celui de la population active du Nouveau-Brunswick (**38 800 \$**).

Hill Stratégies : <https://bit.ly/2J1hFrS> (figure 10).

Une façon de remédier à cette situation serait d'adopter une loi sur le statut de l'artiste et de mettre en œuvre des mesures concrètes pour améliorer les conditions socioéconomiques des artistes.

RECOMMANDATIONS

- Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick adopte une loi sur le statut de l'artiste qui reconnaîtra la profession d'artiste.
- Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick mette en œuvre des programmes et des mesures pour améliorer les conditions socioéconomiques des artistes, en les arriant avec ceux mis en place par le gouvernement fédéral pour en faire des programmes partagés.
- Que la province du Nouveau-Brunswick adopte une loi sur le statut de l'artiste qui inclut une disposition concernant l'obligation pour les organismes et entreprises qui reçoivent un financement public et qui embauchent des artistes de respecter les ententes contractuelles et les barèmes de rémunération en vigueur au Canada, et d'en établir là où il n'y en a pas.
- Que le gouvernement du Canada mette sur pied un chantier de réflexion avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour aborder les mesures gouvernementales liées aux conditions socioéconomiques des artistes soit l'assurance-emploi, le revenu minimum garanti, le Régime de pension du Canada et la fiscalité.

Revenu minimum garanti

La crise a fait ressortir la fragilité de l'ensemble des programmes sociaux et du filet social canadien. La complexité de la gestion de la Prestation canadienne d'urgence et de la Prestation canadienne de la relance économique a démontré qu'un revenu minimum garanti pourrait être une avenue intéressante à explorer notamment pour les travailleurs et les travailleuses autonomes.

RECOMMANDATION

- Que le gouvernement canadien étudie la possibilité d'instaurer un revenu minimum garanti.

Droits d'auteur

Comment faire respecter les droits d'auteur sur internet, comment s'assurer que chaque utilisation d'une œuvre est dûment autorisée et rémunérée, comment aider le public à mieux comprendre en quoi consiste le droit d'auteur?

La question des droits d'auteur est devenue primordiale dans la situation actuelle. Plusieurs associations d'artistes dénoncent un important effritement des droits d'auteur sur le Web. Par exemple, les plateformes diffusent du contenu sans même avoir obtenu les licences d'utilisation nécessaires. Avec la gratuité des œuvres sur internet conjuguée à l'omniprésence d'internet dans la vie quotidienne, il devient facile d'oublier que les détenteurs et les détentrices des droits d'auteur peuvent exiger une compensation financière lors de l'utilisation de leurs œuvres.

Les revenus que les artistes tirent de l'utilisation de leurs œuvres sur internet n'ont pas augmenté au même rythme que les profits des géants du Web ces dernières années, particulièrement ces derniers mois. Et à cause de leur situation de quasi-monopole, il devient très difficile de négocier avec ces compagnies transnationales.

Plusieurs institutions, agences, organisateurs d'événements et diffuseurs ont multiplié les efforts ces derniers temps pour encourager la présentation d'œuvres sur internet. Cependant, ils sont nombreux à ne pas connaître les barèmes de rémunération minimale, ou comprendre les aspects techniques concernant les licences, leur durée et leur portée territoriale, les droits de suite, la cession des droits et même les droits moraux. Les artistes et les ayants droit ne sont pas au courant de tous leurs droits dans le monde virtuel où ils et elles ont été plongés malgré eux.

RECOMMANDATIONS

- Que le gouvernement du Canada et le milieu des arts mènent une campagne de sensibilisation publique à l'importance de respecter les droits d'auteur.
- Que le gouvernement du Canada et le milieu des arts mènent une campagne d'information auprès des institutions, agences, organisateurs d'événements et diffuseurs qui diffusent en ligne afin qu'ils soient au courant des tarifs recommandés.
- Que les institutions, agences, organisateurs d'événements et diffuseurs s'assurent que les œuvres qu'ils diffusent sur le Web ne sont pas piratées et que leur diffusion fait l'objet d'un géoblocage adéquat.

RECOMMANDATIONS (SUITE)

- Que le gouvernement du Canada oblige les plateformes du Web à négocier avec les sociétés de gestion des droits d'auteur.
- Que les associations d'artistes informent les artistes de leurs droits d'auteur et les encouragent à les faire respecter.
- Que le gouvernement du Canada, lors de la révision de la Loi sur le droit d'auteur, contraigne les plateformes du Web à respecter les droits d'auteur.

Accès à internet haute vitesse

Avec la pandémie, l'accès à internet haute vitesse est devenu essentiel pour travailler et même pour apprécier le travail des artistes. Le fait que la connexion à haut débit n'est pas disponible partout au Canada et au Nouveau-Brunswick cause des problèmes tant aux artistes qu'au public.

RECOMMANDATION

- Que les gouvernements obligent les fournisseurs de service internet à rendre internet haute vitesse accessible partout au Canada, même dans les régions rurales.

André Lapointe, *Lune de neige*,
neige modelée dans un érable,
boule d'un mètre de diamètre,
2005.

ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

2. ALLOUER UN FONDS DE RELANCE

Fonds de relance : préserver l'intégrité de l'écosystème

La pandémie a particulièrement touché le secteur des arts et des industries culturelles. Comme il faudra plusieurs années avant que le secteur ne puisse reprendre sa vitesse de croisière, un élément important ressurgit : l'intégrité de l'écosystème est en péril.

L'œuvre d'art est à la base de toute l'industrie culturelle. Autour de l'exploitation de ces œuvres s'est construit un bassin de travailleurs et de travailleuses spécialisés qui permettent aux artistes de mieux créer, produire, diffuser et distribuer leurs œuvres.

Au fil des ans, le milieu s'est battu pour former et retenir des agent.e.s, des technicien.ne.s, des commissaires, des administrateurs et administratrices. Le milieu s'est doté de structures dont certaines luttent pour leur survie : galeries, salles de spectacle, sociétés culturelles, événements et festivals.

Que restera-t-il comme écosystème une fois la pandémie atténuée? Il faut maintenant s'assurer que ces acquis survivront à la crise.

Le secteur a besoin d'un fonds spécial pour relancer ses activités. Le plus important, c'est de rapidement sauver les meubles et d'empêcher les fermetures. Il faut absolument que tout l'écosystème puisse survivre à la crise et se remettre sur pied. Ce secteur est essentiel à la société pour ses retombées économiques et son apport à la cohésion sociale.

Au niveau provincial, l'aide financière d'urgence a été tirée à même les fonds réguliers réservés aux programmes. Quand reprendront les activités, il ne restera plus d'argent pour le cours normal des choses.

RECOMMANDATIONS

- Que les gouvernements provincial et fédéral mettent sur pied un fonds de relance destiné au secteur des arts et de la culture pour qu'il puisse se maintenir à flot et assurer adéquatement sa relance.
- Que le gouvernement fédéral s'assure que, s'il y a des fonds prévus pour la culture dans les transferts fédéraux, ces sommes aillent bien à la culture en y attachant des conditions explicites à cet effet.

Fonds de redémarrage

Plusieurs artistes fonctionnent comme de petites entreprises non incorporées. Lorsqu'ils et elles perçoivent des cachets, ceux-ci servent à payer leur salaire, mais aussi à faire vivre tout un écosystème qui les appuie dans le développement de leur carrière (p. ex. agents, tourneurs, comptables, services de pistage radio, entreprises de location d'équipement, de salles de répétition, etc.).

Plusieurs artistes des domaines de la musique, du théâtre, de la danse et du cirque comptent sur les festivals et les productions d'été afin de gagner suffisamment de revenus pour l'année entière. Souvent, ces revenus servent à planifier et à préparer les activités de l'année suivante, soit la création de nouvelles œuvres ou la vente de spectacles et de tournées.

La Prestation canadienne d'urgence (PCU) et la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE) compensent la perte de salaire, mais ne couvrent pas les coûts de services professionnels. Cela risque d'avoir un effet boule de neige. Par exemple, il n'y aura pas d'argent pour le pistage radio, ce qui entraînera une diminution des ventes et des revenus. Pas d'argent non plus pour embaucher quelqu'un pour faire les demandes de subvention. La perte de revenus en 2020 entraînera une difficulté de reprise des activités en 2021 et plus tard.

Les artistes interprètes auront besoin de temps, même des mois, pour retrouver leur forme, leur flexibilité et ainsi prévenir les blessures. Les bailleurs de fonds devront être sensibles à cette situation.

Le confinement restreint également l'accès des artistes à des locaux adéquats où ils et elles peuvent se remettre en forme. Les locaux de danse équipés de tapis et miroirs, les salles de répétition ainsi que les infrastructures permettant l'entraînement circassien sont présentement difficilement accessibles.

RECOMMANDATIONS

- Que les gouvernements et les organismes publiques offrent des fonds de redémarrage aux artistes et aux petites entreprises pour assurer que les carrières peuvent redémarrer, par exemple que Musicaction et le programme DIM offrent des fonds de redémarrage aux petites entreprises du secteur musical pour assurer que les carrières reprennent.
- Que le gouvernement augmente les subventions accordées pour le fonctionnement de base pour que les entreprises artistiques et culturelles puissent survivre à la crise.
- Que le Conseil des arts du Canada et artsnb offrent des fonds pour la reprise des répétitions et la remise en forme des artistes de la danse, du théâtre et du cirque.
- Que les gouvernements et les organismes publics démontrent une flexibilité quant aux échéances des projets.

Imposition des plateformes Web

Afin d'aider à financer la relance du secteur culturel, le gouvernement fédéral devrait imposer les revenus que les géants du Web génèrent au Canada.

Les gouvernements du Québec et de la Saskatchewan exigent depuis le début de 2019 que les sociétés étrangères qui exploitent une plateforme numérique (p. ex. Netflix, Spotify, etc.) perçoivent la taxe provinciale sur les biens et services vendus aux citoyens et aux citoyennes de leur province respective. Nous croyons que le gouvernement du Nouveau-Brunswick pourrait être plus juste envers les sociétés néo-brunswickoises qui perçoivent déjà la taxe provinciale et demander aux entreprises étrangères de percevoir la même taxe sur les biens et services qu'elles vendent ici.

Déjà, le Québec a rapporté avoir reçu 15,5 millions de dollars en taxe provinciale des entreprises numériques étrangères pendant les trois premiers mois de 2019. Le Nouveau-Brunswick pourrait emboîter le pas à ces provinces canadiennes tout en uniformisant les règles du jeu pour toutes les entreprises – locales et étrangères – qui font affaire au Nouveau-Brunswick.

RECOMMANDATIONS

- Que le gouvernement fédéral crée un impôt sur le revenu des sociétés étrangères qui vendent des services sur des plateformes numériques au Canada, entre autres les GAFAs, et qu'il réinvestisse les montants générés dans le secteur culturel.
- Que le gouvernement provincial exige que les entreprises numériques étrangères perçoivent les taxes de vente sur leurs produits et services vendus au Nouveau-Brunswick, comme le font déjà d'autres provinces canadiennes.
- Que les gouvernements réinvestissent de façon équitable les recettes ainsi générées dans le secteur des arts et de la culture en tenant compte des besoins spécifiques aux communautés de langue officielle en situation minoritaire.



ENJEUX ET
RECOMMANDATIONS

3. RENFORCER LES ORGANISATIONS ET LES INDUSTRIES CULTURELLES



Owen Munisamy, *ADN*,
peinture à l'huile, 80 cm x 80 cm, 2018.

Équité et programmes destinés aux communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM)

Le milieu artistique et culturel œuvrant en situation minoritaire félicite le ministère du Patrimoine canadien de son ouverture et de son désir d'être dorénavant plus inclusif dans la prestation de ses programmes, notamment envers les groupes racisés, les Premières Nations et les membres de la communauté LGBTQ2+. Par contre, il s'inquiète de ne plus être dans la mire du gouvernement comme faisant partie des groupes d'équité.

Depuis longtemps, les francophones en situation minoritaire au Canada demandent la création de programmes qui les visent spécifiquement. L'adoption de programmes à l'intention des artistes et des organisations artistiques francophones en situation minoritaire leur procurerait un accès plus juste à un financement public. De plus, ils aideraient les organismes de service aux arts à mieux remplir leur mandat à l'égard des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Pour assurer l'équité, les organismes relevant du portefeuille de Patrimoine canadien devraient avoir comme cible de financer les individus, les entreprises et les organismes des arts et de la culture issus des CLOSM à hauteur de 15 % des enveloppes de leurs programmes.

Téléfilm Canada a récemment créé de nouveaux programmes qui prévoient des enveloppes pour les productions autochtones (Programme de production – Volet autochtone) et les productions de cinéastes issu.e.s des communautés racisées (Diversité et inclusion). C'est là une excellente nouvelle. Cependant, Téléfilm Canada n'a toujours pas de programme similaire destiné aux francophones en situation minoritaire. Elle pourrait s'inspirer du Fonds des médias du Canada, qui a une telle enveloppe pour l'industrie de la télévision et qui consacre 10 % de son budget de production à des émissions télévisées de la francophonie canadienne et acadienne.

Avec un budget de production de moins d'un million de dollars pour l'ensemble du Studio de la francophonie canadienne, l'Office national du film du Canada peine à produire trois ou quatre films par année pour l'ensemble des CLOSM des neuf provinces et des trois territoires. Il faudrait augmenter ce budget de production si l'on veut voir à l'écran plus de productions de la francophonie canadienne et acadienne.

Au Conseil des arts du Canada (CAC), l'attribution du financement aux artistes et aux organismes semble encore et toujours privilégier les grands centres urbains et les groupes majoritaires sans tenir compte des réalités différentes que vivent les artistes et les organismes des CLOSM. Les programmes d'appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire sont gérés en grande partie par le Fonds pour les langues officielles. Le CAC n'a pas clairement défini comment les sommes de ce fonds sont distribuées.

RECOMMANDATIONS

- Que le gouvernement fédéral s'assure que ses organismes de soutien aux arts créent des enveloppes spécifiques pour améliorer l'appui aux demandeurs issus des CLOSM.
- Que les organismes relevant du portefeuille de Patrimoine canadien aient comme cible de financer les individus, les entreprises et les organismes des arts et de la culture issus des CLOSM à hauteur de 15 % des enveloppes de leurs programmes.
- Que Téléfilm Canada crée une enveloppe spécifique pour les longs métrages issus de la francophonie canadienne et acadienne.
- Que le gouvernement fédéral augmente les budgets de production de l'Office national du film pour les productions du Studio de la francophonie canadienne.
- Que le Conseil des arts du Canada augmente le Fonds pour les langues officielles et qu'il en précise le fonctionnement.

Financement de base

Les organisations artistiques et culturelles souffrent d'un sous-financement chronique de leur fonctionnement de base et elles doivent compter sur des projets pour avoir les ressources nécessaires à l'accomplissement de leur mandat. Cela rend l'écosystème encore plus fragile dans cette période où la mise en œuvre des projets est plus qu'incertaine.

RECOMMANDATIONS

- Que Patrimoine canadien et le Conseil des arts du Canada augmentent le financement qu'ils accordent aux organismes des arts et de la culture pour leur fonctionnement et leur programmation.
- Que le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture du Nouveau-Brunswick augmente le financement qu'il accorde aux organismes des arts et de la culture pour leur fonctionnement.

Frais de gestion et d'administration

Certains ministères du gouvernement du Nouveau-Brunswick sont en train de diminuer de 15 % à 10 % les frais de gestion et d'administration de projet accordés aux organismes. Le montant de 15 % avait été durement acquis en 2002. Cette tendance fragilise encore davantage les organismes artistiques et culturels en pleine pandémie.

RECOMMANDATION

- Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick maintienne à 15 % les frais de gestion et d'administration des projets autorisés aux organismes artistiques et culturels depuis 2002.

Asymétrie entre les provinces et les régions et au sein même du secteur

Dans l'écosystème culturel canadien, il existe de grandes disparités entre les différentes provinces et régions. Certaines provinces reçoivent un appui important de leur gouvernement provincial alors que d'autres en reçoivent peu ou n'en reçoivent pas. Il est essentiel que le gouvernement fédéral tienne compte de cette asymétrie dans l'élaboration des programmes et l'attribution des fonds. L'écosystème est morcelé et les régions ont des besoins différents.

Les gouvernements doivent prêter une attention particulière aux maillons les plus faibles de notre écosystème. Ils doivent donc apporter un appui équitable et asymétrique, qui répondra différemment aux besoins exprimés. Une considération particulière doit être accordée aux communautés francophones en situation minoritaire ainsi qu'aux régions rurales qui, en temps normal, sont déjà considérées comme des milieux fragilisés. Il est important que les gouvernements tiennent compte de ces disparités pour que l'écosystème dans son ensemble survive.

RECOMMANDATIONS

- Que le gouvernement canadien tienne compte des réalités particulières des communautés francophones en situation minoritaire et des milieux ruraux dans l'attribution des fonds.
- Que les gouvernements, lors de l'attribution des fonds d'aide à la relance, considèrent le secteur des arts et de la culture comme un tout dans l'évaluation adéquate des besoins de l'écosystème afin d'assurer que tous les maillons de la chaîne survivent à la crise.
- Que le gouvernement fédéral tienne compte des disparités provinciales et territoriales dans l'attribution des fonds.
- Que les gouvernements tiennent compte de l'asymétrie entre les organisations du secteur lors de l'attribution des fonds.

Besoin de souplesse des bailleurs de fonds

Dans un contexte où les règles de la santé publique changent régulièrement et où le milieu des arts et de la culture doit constamment se réajuster en trouvant de nouvelles solutions, les organisations ont besoin de latitude et de confiance de la part des bailleurs de fonds pour pouvoir travailler. Le milieu a besoin de bailleurs de fonds qui veulent investir dans un écosystème artistique vivant. Les formulaires de demande de subvention sont désuets, car ils répondent aux besoins pré-pandémiques et sont mal adaptés aux défis actuels des organisations.



« On ne peut pas se réinventer s'il faut encore répondre aux modèles d'avant la pandémie. »

Marc-André Charron, artiste et codirecteur général et directeur artistique de Satellite Théâtre

« Je n'ai pas le mandat d'un organisme de soutien aux arts, mais je dois le faire puisque mon milieu est trop fragilisé. Si des fonds sont accordés, il faut qu'on ait la flexibilité de les utiliser oui pour notre mandat, mais aussi pour notre milieu. »

Christine Lavoie, directrice générale du Centre des arts d'Edmundston

Plusieurs organismes doivent maintenant agir au-delà de leur mandat pour soutenir les pans les plus fragiles de l'écosystème. Il faut que les organismes aient la flexibilité d'utiliser leurs fonds pour s'ajuster rapidement et prendre les mesures qui soient les plus porteuses pour leur milieu.

Pour répondre aux besoins exprimés, les gouvernements doivent être ouverts, à l'écoute du milieu et prêts à ajuster leur tir pour trouver rapidement les solutions aux défis. De plus, la relance du secteur des arts et de la culture risque de prendre plusieurs années. Le gouvernement doit faire preuve de flexibilité pendant les années à venir.

RECOMMANDATIONS

- Que les gouvernements et le Conseil des arts du Canada fassent preuve de souplesse dans l'octroi des fonds réguliers aux organisations afin qu'elles puissent adapter leur programmation aux réalités de la pandémie, et ce, même quand cette programmation propose des activités qui vont au-delà de leur mandat initial.
- Que les gouvernements tiennent compte du fait qu'il faudra plusieurs années pour que le secteur sorte du marasme causé par la pandémie.

Diversification du financement

Certains programmes gouvernementaux exigent qu'une portion des revenus d'une organisation ou d'un projet provienne de sources non gouvernementales ou qu'elle soit autogénérée. Avec la crise économique qui sévit, les commanditaires sont très frileux et les ventes de billets sont dérisoires ou inexistantes.

De nombreuses organisations ne seront donc pas en mesure de respecter la proportion de revenus autonomes stipulée dans leur contrat pour cette année et pour les années à venir. De plus, certaines organisations avaient par le passé des revenus importants provenant de sources non gouvernementales et ne seront plus en mesure de fonctionner si aucune aide n'est allouée pour remplacer ces pertes de revenus.

RECOMMANDATIONS

- Que les gouvernements laissent tomber les exigences liées aux sources de financement non gouvernementales pendant quelques années.
- Que les gouvernements combrent une portion du manque à gagner auquel font face certaines organisations et organisateurs d'événements qui dépendent principalement de l'aide financière des municipalités, de commandites et de revenus autogénérés.

Difficulté d'accès à l'aide financière d'urgence

Le gouvernement fédéral a annoncé à deux reprises l'allocation de fonds d'urgence pour soutenir le secteur des arts et de la culture. Cette aide a été appréciée par les organismes et entreprises qui en ont bénéficié. Cependant, de nombreux organismes n'ont pu profiter d'une telle aide, car ils ne recevaient pas de financement précédemment de Patrimoine canadien, du Conseil des arts du Canada, du Fonds des médias du Canada ou de Téléfilm Canada.

RECOMMANDATION

- Que tous les organismes qui en ont besoin puissent avoir accès à une aide gouvernementale dans le cadre du programme de relance.

Perte de revenus et coûts additionnels

L'offre de spectacles devant un public réduit n'est pas rentable. Les gestionnaires de salle ont le double défi de ne pas produire de spectacles, ni de pouvoir en accueillir. Ce qui était auparavant une source de revenu supplémentaire devient une dépense additionnelle puisque les salles doivent être entretenues, chauffées et éclairées, même si elles ne sont pas utilisées.

Les artistes et les organismes qui cherchent à louer des salles se retrouvent également dans une situation budgétaire non planifiée. La distanciation sociale oblige la location d'espaces plus grands, donc plus chers, en plus de l'ajout de frais liés au nettoyage des lieux et aux produits désinfectants.

La reprise de spectacles en théâtre, de danse et de cirque peut prendre plusieurs semaines, voire des mois. Cela exige des répétitions additionnelles qui coûtent cher et, compte tenu de l'état actuel de la pandémie, il n'est jamais certain non plus que ces œuvres pourront être présentées. Ces spectacles sont alors modifiés et adaptés, ou carrément remplacés par une option alternative. Il en résulte des coûts additionnels non planifiés.

Les échanges interprovinciaux étant très fréquents avant la pandémie, certains organismes se voient dans l'impossibilité de créer parce que leurs membres sont répartis sur deux territoires. Bon nombre de projets ont été reportés parce qu'un.e ou plusieurs artistes de l'extérieur de la province devaient y participer et que la prolongation de la fermeture des frontières crée une impasse. Faute de pouvoir payer les artistes pendant une quarantaine de 14 jours, plusieurs organismes envisagent la possibilité d'abandonner leur projet, même après y avoir investi beaucoup d'argent.

RECOMMANDATIONS

- Que le gouvernement prévoie une forme de compensation de la diminution des ventes de billets en période de déconfinement progressif pour encourager les prestations devant public.
- Que les gouvernements démontrent de la flexibilité quant à la bonification des montants généralement alloués pour les loyers.
- Que les gouvernements offrent des fonds destinés à la reprise des répétitions et à l'adaptation de spectacles.
- Que les gouvernements démontrent de la flexibilité afin que les fonds reçus puissent servir à financer une programmation alternative.
- Que les gouvernements offrent des fonds afin de payer, durant leur quarantaine, les artistes qui jouent un rôle clé dans une production en cours.

Renouvellement du Programme de soutien à l'industrie du film, de la télévision et des nouveaux médias du Nouveau-Brunswick

Même avant la pandémie, le Programme de soutien à l'industrie du film, de la télévision et des nouveaux médias du Nouveau-Brunswick ne convenait pas aux besoins de l'industrie. C'est un programme dont le budget s'avère trop faible pour répondre aux besoins en production des intervenant.e.s du Nouveau-Brunswick.

Ce programme ne permet pas au Nouveau-Brunswick d'être concurrentiel et d'attirer les tournages de l'extérieur. Grâce à son programme plus avantageux, la Nouvelle-Écosse réussit à attirer des productions américaines. Le Nouveau-Brunswick, qui partage avec la Nouvelle-Écosse de faibles taux d'infection à la COVID-19, pourrait lui aussi attirer des tournages pendant la période de pandémie.


De plus, si la province accueillait un plus grand nombre de tournages, les équipes pourraient travailler davantage, ce qui permettrait de garder cette main-d'œuvre active et d'éviter qu'elle ne quitte la province ou ce secteur d'activité.

RECOMMANDATION

- Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick améliore son programme actuel de soutien à l'industrie du film, de la télévision et des nouveaux médias et qu'il en augmente le budget sans exclure la possibilité de réinstaurer des crédits d'impôt.

ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

4. ACCROITRE LA COLLABORATION ENTRE LES GOUVERNEMENTS ET LE SECTEUR ARTISTIQUE ET CULTUREL



Nicole Haché, *Autobiographie collective*,
acrylique sur tissu, 2019. Œuvre réalisée
dans le cadre de la résidence de création
interculturelle avec l'AAAPNB, ArtsLink NB
et Mawi'art Wabanaki Artist Collective.

Collaboration entre le secteur des arts et de la culture, le gouvernement et la Santé publique

Le gouvernement provincial ne travaille pas suffisamment de concert avec le milieu des arts et de la culture pour l'établissement des consignes sanitaires. Les fermetures semblent tomber de façon aléatoire sans que le secteur soit consulté et que les mesures sanitaires mises en place par les organisations soient prises en considération. Le gouvernement ne semble pas conscient de la quantité de mesures sanitaires adoptées par le milieu des arts et de la culture pour continuer à fonctionner. L'implantation et le respect de chaque mesure prennent temps, énergie et argent.

Par ailleurs, les consignes concernant les contraintes sanitaires ne sont pas toujours claires et il n'y a personne à la Santé publique qui a les connaissances spécialisées et vers laquelle il serait possible de se tourner pour obtenir des réponses. Les gens du milieu des arts et de la culture devraient avoir accès à quelqu'un qui connaît le milieu et qui peut leur fournir les renseignements pertinents.

Par exemple, en arts médiatiques, plusieurs provinces canadiennes ont émis des protocoles pour les tournages. Ces protocoles ont aidé les producteurs et les réalisateurs à faire des tournages en toute sécurité. Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement n'a pas émis de protocole. Chaque équipe de tournage a donc dû accomplir beaucoup de travail pour établir son propre plan d'opération.

RECOMMANDATIONS

- Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick mette sur pied un comité composé de représentant.e.s du secteur des arts et de la culture, de la Santé publique et du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture pour établir un dialogue avec le secteur et mettre en place des mesures claires et des protocoles adaptés pour que les artistes, les organisations et les compagnies artistiques puissent continuer à travailler et que les lieux culturels puissent continuer de fonctionner peu importe la phase de confinement.
- Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick prenne en considération le secteur des arts et les industries culturelles quand vient le temps de prendre des décisions de santé publique.

- Que le milieu des arts entreprenne des pourparlers avec la Santé publique pour mettre en place des protocoles de mesures sanitaires et créer des conditions propices qui permettent la tenue d'événements artistiques et culturels en intérieur malgré la pandémie.
- Que le gouvernement mette sur pied un guichet unique en désignant un.e ou des responsables à la Santé publique pour aider les artistes, les entreprises et les organisations, les guider vers les bonnes ressources et informations pour s'assurer que les mêmes consignes sont données à tous et à toutes.
- Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick mette en place un protocole de mesures sanitaires pour les tournages.

Santé mentale

Beaucoup d'artistes et de professionnel.le.s de la culture ont besoin de soutien psychologique en ce moment. Le stress financier, l'incertitude générale et la privation de la création et de la rencontre avec le public créent de la détresse psychologique et des problèmes de santé mentale chez les artistes et les travailleurs et les travailleuses culturels.

RECOMMANDATION

- Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick mette en place un fonds spécial pour offrir un accès gratuit à des soins de santé mentale aux artistes et autres travailleurs et travailleuses culturels.

Assurances

Pour pouvoir effectuer des tournages, les producteurs ont besoin d'une assurance. En septembre dernier, le gouvernement canadien a annoncé la création du Fonds d'indemnisation à court terme pour les productions audiovisuelles canadiennes géré par Téléfilm Canada. Ce fonds doit servir à assurer les productions jusqu'au 31 mars, mais qu'advient-il après?

RECOMMANDATION

- Que le gouvernement fédéral maintienne au-delà du 31 mars 2021 le Fonds d'indemnisation à court terme pour les productions audiovisuelles canadiennes.

Milieu scolaire

La fermeture des écoles au public et les restrictions sanitaires en place posent des défis au secteur culturel. Le plus important d'entre eux, c'est que plusieurs salles de spectacle situées en milieu scolaire ne sont toujours pas accessibles au grand public. Cela représente un énorme défi puisque, dans plusieurs localités, la salle de spectacle en milieu scolaire est la seule dont dispose la communauté.

De nombreux artistes et intervenant.e.s croient que le temps de la pandémie serait propice à une augmentation des activités qui font appel aux artistes en milieu scolaire. Par exemple, en Nouvelle-Zélande, le gouvernement a investi des fonds supplémentaires dans la promotion de la création dans les écoles. Ces fonds permettront d'embaucher davantage d'artistes qui collaboreront avec les écoles pour faire part de leurs talents et leurs connaissances. Une telle initiative pourrait être mise en place chez nous.

RECOMMANDATIONS

- Que le gouvernement provincial alloue des montants additionnels pour l'embauche d'artistes en milieu scolaire dans le cadre des programmes GénieArts et Une école, un artiste.
- Que le gouvernement augmente le Fonds d'appui – partenariat écoles-communautés et enrichisse la programmation de diffusion artistique.
- Que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance s'entende avec le milieu des arts sur l'accès les soirs et les fins de semaine aux salles de spectacle communautaires qui se trouvent dans les écoles.



L'artiste Stephanie David lors d'un atelier offert aux élèves de l'École Abbey-Landry pendant Les Éloizes.



ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

5. FAVORISER LA CRÉATION, LA DIFFUSION ET LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Guylaine Cyr, *Racines de vie*, sculpture en acier galvanisé, pierres des champs et marbre aux dimensions de 12 pi x 7 pi x 5 pi, 2014. Œuvre installée au Sanctuaire Religieux de la Grotte de Notre-Dame-de-Lourdes.

CRÉATION

Création de nouvelles œuvres

À la dernière date limite du programme de création d'artsnb, le nombre de soumissions avait doublé pour passer de 113 l'an dernier à 226 cette année. Cela démontre un grand besoin, particulièrement en ces temps de pandémie, de créer de nouvelles œuvres et d'avoir accès à des fonds pour ce faire. D'ailleurs, il faudrait profiter du temps de confinement forcé pour encourager la création de nouvelles œuvres dans toutes les disciplines qui seront en mesure de s'adapter aux nouvelles conditions de diffusion et qui seront prêtes dès que s'estompera la pandémie.

Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture devrait faire de même en soutenant la production de nouveaux spectacles par des compagnies de production et des diffuseurs en assumant une partie des dépenses liées aux honoraires des équipes techniques et de production et des cachets d'artistes.

RECOMMANDATIONS

- Que le gouvernement augmente considérablement l'enveloppe budgétaire d'artsnb afin de bien appuyer la création en ces temps de pandémie.
- Que le gouvernement provincial, par l'entremise du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, augmente son soutien financier à la création de nouvelles œuvres par les organismes artistiques et les compagnies de production.
- Que le gouvernement provincial accorde davantage de financement aux projets en préproduction dans le cadre du Programme de soutien à l'industrie du film, de la télévision et des nouveaux médias.

Financement pour le développement de projets en arts médiatiques

Pour plusieurs, la pandémie serait un bon moment pour développer des projets, mais il faut arriver à faire un montage financier pour couvrir les dépenses liées au développement de contenus, dont les frais de scénarisation.

L'Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC) demande à Patrimoine canadien d'investir 350 000 \$ par année dans le programme Élan (développement d'œuvres originales francophones en milieu minoritaire) de l'APFC, ce qui permettrait de couvrir les frais de développement, y compris des cachets de scénarisation.

RECOMMANDATION

- Que Patrimoine canadien investisse 350 000 \$ par année dans le programme Élan de l'APFC pour couvrir les dépenses de développement d'œuvres originales francophones en milieu minoritaire.

Programmes d'artistes en résidence

La résidence de création est un excellent moyen pour stimuler la recherche et aider à la création de nouvelles œuvres tout en assurant un cachet aux artistes.

RECOMMANDATIONS

- Que les gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada offrent davantage de fonds pour les programmes d'artistes en résidence.
- Que le programme d'artistes en résidence dans les parcs provinciaux, qui associe un parc avec un.e artiste et son œuvre, soit maintenu et devienne un programme permanent sur une base mensuelle.
- Que le gouvernement fédéral encourage tous les parcs nationaux à élaborer un programme d'artistes en résidence dont les bénéficiaires seront rémunéré.e.s.

DIFFUSION

Appui à la diffusion

Avec la fermeture des salles, la réouverture soumise à des règles de distanciation et la présentation de spectacles en ligne, les compagnies de production et les diffuseurs doivent présenter des spectacles à perte. Pour qu'elles puissent continuer de fonctionner, de donner du travail aux artistes, de soutenir leur milieu, de provoquer des rencontres avec le public et d'assurer un service essentiel à la population, les organisations artistiques doivent pouvoir compter sur l'appui des gouvernements pour combler une partie du manque à gagner.

Les artistes de la danse, du théâtre et du cirque font valoir qu'ils et elles pratiquent un art vivant. Ils craignent que les spectacles virtuels ne soient perçus comme une solution qui remplace les productions en présentiel. Beaucoup d'efforts et de fonds sont mis pour permettre de réinventer les spectacles en mode virtuel et encourager le virage numérique plutôt que de trouver des solutions pour continuer à faire vivre le présentiel. La perception du public quant aux arts vivants a changé et cela inquiète le milieu.

RECOMMANDATIONS

- Que les gouvernements provincial et fédéral accordent un montant supplémentaire à tous les diffuseurs pour assurer le maintien de leurs activités et la relance du secteur et ainsi préserver l'écosystème développé au fil des dernières décennies.

➤ Que les gouvernement provincial et fédéral accordent une aide aux diffuseurs pour que ces derniers explorent divers types de lieux de diffusion et ainsi fassent revivre les arts vivants en présentiel.

Diffusion, médiation culturelle et commissaires en arts visuels

De nombreuses expositions ont été annulées ou reportées. Il y a depuis mars 2020 peu d'occasions pour les artistes en arts visuels de rencontrer le public et les acheteurs.

Il faut donc repenser la façon pour les artistes de rencontrer le public. Certain.e.s ont opté pour des interactions avec un public réduit ou des expositions en extérieur, ou encore se sont tournés vers le virtuel.

Même si les programmes offerts par la province pour la mise en ligne d'œuvres ont été appréciés par les artistes en arts visuels, la plupart s'entendent pour dire que le Web n'est pas une solution de rechange permanente, car cette forme d'art repose sur la présentation physique des œuvres devant un public.

La médiation culturelle est un important défi à relever dans le secteur des arts visuels. Les vernissages sont importants, les activités de rencontre entre les artistes, leurs œuvres et le public demeurent essentielles. Il faut maintenant faire des efforts de médiation à la fois en présentiel et en ligne.

RECOMMANDATIONS

- Que les gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada offrent du financement pour des projets innovateurs qui permettent aux artistes de diversifier leurs moyens de rencontrer le public (vernissages étendus, visites en petit nombre, embauche de médiateurs supplémentaires, etc.).
- Que les gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada offrent un programme de financement pour permettre la création d'œuvres pour le Web, la création de capsules d'artistes et d'autres outils ou services de médiation culturelle.

Numérique et virtuel

En raison de la fermeture des salles et des lieux de diffusion, beaucoup d'artistes, de producteurs et de diffuseurs se sont tourné.e.s vers le numérique et le Web pour rejoindre le public. Le virtuel offre un gigantesque potentiel, mais il apporte aussi son lot de défis.

Certains artistes se sentent poussé.e.s à utiliser le virtuel alors que cela ne leur convient pas. C'est à chaque artiste et organisation de déterminer si la diffusion virtuelle est une avenue pour offrir ses créations et pour rejoindre son

public. Le virtuel ne doit pas remplacer les événements en présentiel, mais être un complément.

Il faut engager des dépenses importantes pour créer du contenu virtuel alors qu'il y a toujours peu de revenus à en tirer. Il n'y a pas encore de modèle d'affaires solide pour que les productions culturelles présentées sur le Web puissent générer des revenus.

En ce qui concerne la programmation grand public, les tournées virtuelles n'obtiennent pas des résultats extraordinaires. La production de contenus virtuels de qualité demande beaucoup d'efforts et le public n'est pas nécessairement au rendez-vous pour l'achat de billets.

Avec l'avènement du virtuel, les artistes et les organisations artistiques deviennent des créateurs de contenus Web sans nécessairement être outillés pour le faire. Il faut de l'équipement adapté, savoir se servir de cet équipement et connaître les responsabilités légales qui accompagnent la diffusion en ligne de contenus artistiques.

En musique, Musicaction a donné des fonds pour la création de contenus audiovisuels plutôt que pour des tournées et des vitrines. Si les programmes de financement viennent aider les salles à se doter de l'équipement nécessaire, l'expertise continuera de se développer.

RECOMMANDATIONS

- Que les gouvernements offrent du financement pour des formations en production de contenus numériques.
- Que les gouvernements assurent aux créateurs et aux créatrices une rémunération équitable lorsque leur œuvre est diffusée sur le Web (droits d'auteur et droits de suite).
- Que les gouvernements s'assurent que des formations adéquates sont offertes aux artistes et autres producteurs de contenus pour qu'ils et elles soient mieux informés des questions légales entourant la diffusion Web.

Fonds pour l'acquisition d'équipement

En temps normal, les artistes et les organisations artistiques, culturelles et patrimoniales ont besoin de renouveler leur inventaire d'équipement pour répondre aux exigences courantes.

En période de pandémie, les artistes et les organisations ont dû faire l'acquisition d'équipement pour répondre aux exigences nouvelles de la diffusion en ligne.

RECOMMANDATION

- Augmenter les fonds existants pour l'acquisition d'équipements spécialisés afin d'aider les artistes et les organisations artistiques à répondre aux exigences du Web, tant pour la création que pour la diffusion.

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Apprivoiser le numérique

La pandémie a obligé les artistes et les travailleurs et travailleuses culturels à s'improviser créateurs de contenus Web. Ils ont dû obtenir l'équipement adapté, apprendre à s'en servir et comprendre les questions juridiques que soulève la diffusion en ligne. Même à ce jour, après de multiples expériences, les connaissances restent à parfaire.

Par exemple, il devient presque nécessaire d'offrir des formations techniques à des musicien.ne.s ou de leur fournir des budgets pour qu'ils puissent avoir accès à des studios maison. Cela faciliterait la création locale et l'enregistrement à moindres coûts. En étant outillés pour faire leurs propres enregistrements, les artistes seraient en mesure de travailler même pendant la pandémie.

RECOMMANDATIONS

- Que les gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada offrent des programmes d'aide aux artistes et aux travailleurs et travailleuses culturels pour leur permettre de se former ou d'avoir accès à des ressources professionnelles pour se mettre en valeur sur le Web (logiciels et utilisation d'équipement).
- Que les associations d'artistes offrent des ateliers pour conscientiser le milieu sur les droits d'auteur dans le cas de la diffusion en ligne.

Bourses de perfectionnement professionnel

De façon générale, le confinement dû à la pandémie peut être un moment de ressourcement et de perfectionnement professionnel. Les artistes et les travailleurs et travailleuses culturels devraient avoir accès à une aide financière qui leur permettrait de parfaire leurs compétences.

RECOMMANDATIONS

- Qu'artsnb offre davantage de bourses pour que les artistes et les travailleurs et travailleuses culturels puissent se consacrer à leur perfectionnement professionnel.
- Que le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture offre davantage de bourses pour que les artistes et les travailleurs culturels puissent se consacrer à leur perfectionnement professionnel.

Mobilité trans-sectorielle et perte de main-d'œuvre

Déjà avant la pandémie, la main-d'œuvre spécialisée – et de surcroît de langue française – était difficile à trouver. La pandémie a empiré la situation. De nombreux travailleurs et travailleuses culturels trouvent présentement du boulot ou un emploi dans d'autres secteurs d'activité que les arts et les industries culturelles. Au lendemain de la pandémie, le secteur des arts risque de se retrouver lourdement amputé.

Par exemple, l'industrie cinématographique et télévisuelle a perdu de nombreux membres à cause de la fermeture des frontières et de l'arrêt des tournages et risque d'en perdre davantage si rien n'est fait. Quand il y aura reprise, il y aura une pénurie de ressources provoquée par la reprise simultanée de plusieurs tournages qui ont été reportés. Il est peu certain qu'il restera suffisamment d'équipes francophones pour soutenir un tel rythme des activités.

RECOMMANDATION

- Que les gouvernements créent un fonds spécial pour appuyer la formation de la relève, qui pourrait servir à financer des activités de perfectionnement professionnel et de mentorat.

ENJEUX ET
RECOMMANDATIONS

6. STIMULER LA DEMANDE DE PRODUITS CULTURELS



Pépins, un parcours de petites détresses, pièce écrite par Caroline Bélisle, mise en scène par Marc-André Charron et présentée en 2020 au Verger Belliveau de Pré-d'en-haut. Sur la photo on reconnaît l'interprète Katrine Noël. Photo : Annie France Noël.

LES ARTS DE LA SCÈNE

Confiance du public

Même si les salles de spectacle et les lieux culturels et patrimoniaux ont rouvert leurs portes, le public n'est pas nécessairement au rendez-vous. Les gens disent vouloir participer à des activités en présentiel, mais il y a un travail à faire pour redonner confiance au public. On a à tort donné l'impression à la population que les salles de spectacle étaient des lieux à risque plus élevé que d'autres. Ce n'est pas le cas. Il est maintenant temps d'informer le public sur les précautions qui ont été prises.

RECOMMANDATION

- Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick fasse une campagne de sensibilisation destinée au public pour lui faire comprendre qu'il peut aller voir un spectacle en toute sécurité

LE LIVRE

Incitatifs à l'achat local

Avec la pandémie, beaucoup de consommateurs se sont tournés vers l'achat en ligne, qui a favorisé les grandes chaînes et les plateformes Web – souvent multinationales – au détriment des commerces locaux indépendants comme les librairies.

Les libraires indépendants doivent assumer des coûts supplémentaires pour l'expédition des livres étant donné que la majorité des achats se font dorénavant en ligne. Il existait à une époque un programme de Patrimoine canadien qui remboursait aux libraires et aux maisons d'édition une partie des frais de transport des livres. Cette mesure devrait être restaurée.

Un tarif postal préférentiel pour les autres produits culturels canadiens serait aussi une façon de stimuler la demande.

RECOMMANDATIONS

- Que le gouvernement provincial appuie la table du livre qui organise la journée « J'achète un livre du NB/ I'm buying an NB book ».
- Que le gouvernement fédéral supprime la TPS sur le livre.
- Que le gouvernement fédéral accorde aux maisons d'édition et aux librairies indépendantes une aide aux frais de transport sous la forme d'un remboursement d'une partie de leurs dépenses, comme cela se fait au Québec.
- Que Postes Canada restaure son tarif postal préférentiel pour l'expédition des livres.

Politique d'achat de livres

Depuis 2008, année de l'adoption de la Politique du livre du Nouveau-Brunswick, le milieu du livre demande au gouvernement provincial qu'il adopte une politique d'achat local de livres. Cette politique ferait en sorte que le gouvernement, ses ministères, dont le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, ainsi que les bibliothèques scolaires et publiques feraient leurs achats de livres auprès des librairies indépendantes et des maisons d'édition de la province.

Cette politique favoriserait un accès accru aux livres sur l'ensemble du territoire provincial grâce à un soutien amélioré aux librairies indépendantes et aux maisons d'édition de la province. Les librairies indépendantes sont des intervenants clés dans la diffusion des livres. Contrairement aux grands magasins de détail, les librairies indépendantes s'investissent dans la promotion des livres du Nouveau-Brunswick, plus particulièrement des ouvrages d'intérêt régional. Leur succès repose sur les habitudes d'achat du public et des institutions gouvernementales.

En 2017, le Nouveau-Brunswick signait l'Accord de libre-échange canadien (ALEC ou CFTA en anglais), qui contient une exception culturelle (article 809). Cette exception culturelle permet dorénavant au Nouveau-Brunswick d'adopter des mesures qui privilégient l'achat local auprès des librairies indépendantes et des maisons d'édition de la province.

RECOMMANDATION

- Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick adopte une politique d'achat de livres en 2021 pour que le gouvernement, les ministères et les bibliothèques fassent leurs acquisitions de livres auprès des librairies indépendantes et des maisons d'édition de la province.

LES ARTS VISUELS

Acquisitions par la collection ArtNB

Le gouvernement provincial gère collection ArtNB. Cette collection permanente d'œuvres contemporaines en arts visuels du Nouveau-Brunswick s'enrichit de nouvelles acquisitions aux deux ans.

Exceptionnellement, au cours de la pandémie, le gouvernement pourrait faire un deuxième appel d'œuvres en vue de leur acquisition.

RECOMMANDATION

- Que le gouvernement provincial double le financement de la collection ArtNB, qui fait l'acquisition d'œuvres d'art récentes.

Crédit d'impôt pour l'achat

Dans le secteur des arts visuels, il existe un crédit d'impôt fédéral pour l'acquisition d'œuvres d'art par les entreprises. Il faudrait faire la promotion de ce programme et possible-ment l'étendre aux particuliers.

RECOMMANDATIONS

- Que soit faite la promotion du programme de crédit d'impôt pour l'acquisition d'œuvres d'art pour les entreprises.
- Que le gouvernement du Canada étende aux particuliers ce programme de crédit d'impôt à l'achat d'une œuvre d'art.

POUR TOUTES LES DISCIPLINES

Journées de promotion

Le secteur des arts souhaite s'inspirer de la journée « J'achète un livre du N.-B./I'm buying an NB book », présentée pour la première fois en septembre 2020, pour en créer de nouvelles dans les autres disciplines artistiques.

RECOMMANDATION

- Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick appuie l'organisation de journées de promotion et d'achat des produits culturels locaux.

TPS et frais de transport

Avec la pandémie, beaucoup de consommateurs se sont tournés vers l'achat en ligne, qui a favorisé les grandes chaînes et les plateformes Web – souvent multinationales – au détriment des commerces locaux indépendants.

RECOMMANDATIONS

- Que le gouvernement fédéral supprime la TPS sur les produits culturels.
- Que Postes Canada instaure un tarif postal préférentiel pour l'expédition des produits culturels.

Découvrabilité des œuvres sur internet

Le transfert rapide de la consommation d'œuvres et de contenus canadiens sur internet a mis en évidence certains problèmes majeurs : où se trouvent les œuvres d'artistes canadiens sur internet?

Avec le nombre croissant d'œuvres de l'Acadie présentées sur internet, il devient urgent de se pencher sur l'uniformisation des métadonnées pour que le contenu acadien ressorte en premier dans les résultats de recherche afin d'être découvrable sur internet.

RECOMMANDATION

- Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick appuie le secteur des arts et de la culture dans l'uniformisation de ses métadonnées pour encourager la découvrabilité des œuvres et qu'il crée des agrégateurs d'œuvres d'ici.

CONCLUSION

De mal en pis.

Ces mots décrivent le mieux la situation du milieu des arts et de la culture depuis le début de la pandémie, en mars 2020.

La situation aurait pu être bien pire si le gouvernement fédéral n'avait pas été à l'écoute et n'avait pas proposé des mesures de soutien tant pour les individus avec les prestations spéciales, que pour les organismes et les entreprises avec les fonds d'urgence.

Deux séries de consultations ont permis à l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick de constater, une première fois en juin puis en octobre 2020, l'évolution de la situation des arts et de la culture en cette période de pandémie. De façon générale, la situation continue de se détériorer.

Il est primordial de se rappeler que le secteur des arts et de la culture n'a pas repris ses activités, ni au Canada, ni au Nouveau-Brunswick, depuis les premiers efforts de déconfinement menés par les gouvernements. D'autres secteurs ont vu leurs activités prospérer pendant la pandémie. Par contre, c'est loin d'être le cas pour les arts et la culture.

Les dernières pages proposent une série de recommandations visant à aider le secteur à se sortir du marasme et à préserver le mieux possible son intégrité. Les dommages au secteur sont énormes, mais n'iront qu'en empirant si rien de plus n'est fait dès maintenant.

Il faut aborder la préservation de l'écosystème en son entier car, pour que celui-ci survive, tous ses éléments doivent survivre à la crise. Des artistes qui ont une longue carrière derrière eux et elles se tournent maintenant vers d'autres métiers, des artisan.e.s et des travailleurs et travailleuses culturels prennent des postes dans des secteurs d'activité non artistiques, le développement de nouveaux projets de création est freiné et ceux en cours sont remis en question.

Les gouvernements provincial et fédéral devront collaborer pour soutenir le secteur des arts et de la culture, durement frappé. En plus d'aider le secteur à se relever, le gouvernement devra aussi envisager d'augmenter ses recettes tirées de la taxation.

La pandémie met en lumière certaines grandes questions : Est-ce que le filet social canadien est capable de soutenir une telle crise sanitaire? Quelle est la responsabilité fiscale des multinationales du Web qui ont fait d'énormes profits

grâce à la pandémie (augmentation des achats en ligne)? L'équité fiscale doit-elle être revue pour assurer une viabilité à long terme de la prestation des programmes sociaux? Comment accélérer l'extension des services internet à la connexion rapide à l'ensemble du Canada, notamment dans les régions rurales?

Il est primordial de se rappeler que le secteur des arts et de la culture n'a pas repris ses activités, ni au Canada, ni au Nouveau-Brunswick, depuis les premiers efforts de déconfinement menés par les gouvernements. D'autres secteurs ont vu leurs activités prospérer pendant la pandémie. Par contre, c'est loin d'être le cas pour les arts et la culture.

L'importance d'un filet social solide

L'une des forces majeures du secteur est sa diversité, en ce sens qu'il est constitué d'une multitude d'individus, de travailleuses et travailleurs indépendants, de petites compagnies constituées ou non en corporation, d'organisations sans but lucratif, de coopératives et d'une multitude de petites entreprises qui gravitent autour de lui. La diversité du secteur des arts et de la culture au Nouveau-Brunswick repose sur le fait qu'il n'y a pas une entreprise qui contrôle la majeure partie de la production, comme ce peut être le cas dans d'autres secteurs d'activité économique.

Cette force devient aussi le talon d'Achille du secteur, car une seule réponse gouvernementale ne peut régler tous les problèmes de chaque type d'acteurs et d'actrices du milieu des arts et de la culture. La composition particulière de notre secteur démontre l'importance que le filet social soit solide pour protéger les travailleurs et les travailleuses, et pour protéger les petites entreprises qui vivent.

La contribution financière des multinationales du Web

Les multinationales du Web ne paient pas ou paient peu d'impôt sur leurs revenus au Canada. De plus, la plupart de ces entreprises ne perçoivent pas de taxes de vente. Cela signifie que les sociétés commerciales ayant le plus profité de la pandémie, de l'accélération des achats en ligne n'ont pas ou ont peu contribué financièrement à soutenir les efforts de relance, ou à renflouer les coffres de l'État fortement mis à contribution pour financer les programmes d'aide.

Il sera essentiel que tous et toutes contribuent à l'assiette fiscale.

L'équité fiscale

Il est grand temps que les sociétés étrangères faisant affaire au Canada paient de l'impôt sur leurs revenus générés au pays. Ces entreprises doivent percevoir les taxes de vente, tout comme le font déjà les entreprises établies au Canada. Il est temps que cessent les traitements de faveur pour les sociétés étrangères.

Il existe encore trop de paradis fiscaux pour les Canadien.ne.s et les sociétés d'ici qui souhaitent éviter de payer des impôts. Le gouvernement fédéral devrait s'efforcer de resserrer les mailles qui laissent s'échapper ces revenus qui lui sont dus.

Accès à internet haute vitesse

Selon ce que rapportait Simon Delattre de L'Acadie Nouvelle le 28 août 2020, le CRTC estimait en 2018 que 63,4 % des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises avaient accès à des services internet de 50/10 Mo/s et à un transfert de données illimité, ce qui constitue le niveau de base nécessaire pour participer à l'économie numérique. Donc, 36,6 % des Néo-Brunswickois en région rurale n'ont pas accès à cette technologie qui permet de pleinement participer à l'économie numérique.

Bien que le CRTC déclare que la situation est meilleure dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick que dans celles du reste du pays, il va sans dire que ce manque d'accès constitue un obstacle de taille pour un accès équitable de tous les Canadien.ne.s aux possibilités de l'économie numérique.

Ce sont là quelques éléments globaux qui ressortent des consultations. Une chose est certaine : pour que survive un semblant d'industries culturelles au lendemain de la pandémie, les gouvernements auront à agir. Rapidement et avec vision.

Une chose est certaine : pour que survive un semblant d'industries culturelles au lendemain de la pandémie, les gouvernements auront à agir. Rapidement et avec vision.

PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES AUX DIFFÉRENTES ÉTAPES DE CONSULTATION

- **Philippe Beaulieu**, artiste en théâtre et président de l'Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick (AAAPNB)
- **Dolores Breau**, artiste en arts visuels
- **Julie Scriver**, présidente ArtsLink NB et directrice créative aux éditions Goose Lane
- **Carole Arsenault**, artiste en littérature
- **Rebekah Chassé**, agente, Ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture
- **Marie-France Comeau**, artiste en littérature
- **Julien Cormier**, libraire, Librairie Pélagie
- **Anna Girouard**, artiste en littérature
- **Sonya Malaborza**, traductrice littéraire et conseillère littéraire pour les provinces de l'Atlantique
- **Émilie Turmel**, artiste en littérature et directrice générale du Festival Frye
- **Carmen Gibbs**, directrice générale, AAAPNB
- **Jean-Pierre Caissie**, directeur adjoint, AAAPNB
- **Gabriel Robichaud**, artiste en littérature
- **Annik Landry**, responsable des services aux artistes, AAAPNB
- **Stéphanie Bélanger**, artiste de cirque
- **Georgette Bourgeois**, artiste en arts visuels
- **Brigitte Lavallée**, artiste en littérature
- **Denis Surette**, artiste en musique
- **Catherine Blondin**, responsable des communications et Directrice de production des Éloizes, AAAPNB
- **Raymonde Fortin**, artiste en arts visuels
- **Chris Harrigan**, artiste en arts médiatiques
- **Line Godbout**, artiste en arts visuels et consultante Aménagement culturel du territoire, AAAPNB
- **Steven Guilbeault**, ministre du Patrimoine canadien
- **Jalianne Li**, artiste en danse et en cirque
- **Lucien Allard**, artiste en musique
- **Lise Leblanc**, directrice générale, Association des groupes en arts visuels francophones (AGAVF)
- **Nicole Haché**, artiste en arts visuels
- **Stephanie David**, artiste en théâtre et en arts médiatiques
- **Louise Lemieux**, artiste en théâtre
- **Michèle Bouchard**, artiste en arts visuels
- **Sylvie Pilotte**, artiste en arts visuels
- **Stacy Arseneault**, artiste en théâtre
- **Bruno Jacques Pelletier**, artiste en musique
- **Guyauime Boulianne**, artiste en musique
- **Roch Bourque**, artiste en arts visuels
- **Joël Robichaud**, artiste en arts médiatiques
- **Marie Ulmer**, artiste en arts visuels
- **Denise Bouchard**, artiste en arts médiatiques
- **Francine Hébert**, artiste en arts médiatiques
- **Delphina Adeikalam**, gestionnaire de bureau, AAAPNB
- **Phil Comeau**, artiste en arts médiatiques
- **Cyrille Sippley**, artiste en littérature
- **Lucie B. Bellemare**, artiste en arts visuels
- **Elisabeth Marier**, artiste en arts visuels
- **Auréli Dupont**, responsable de la gestion financière, AAAPNB
- **Cécile Lepage**, gestionnaire, Ministère Tourisme, Patrimoine et Culture
- **Jean-François Dubé**, directeur général, Front des réalisateurs indépendants du Canada (FRIC)
- **Ginette Petitpas Taylor**, députée de Moncton-Dieppe-Riverview
- **Michelle Smith**, artiste en arts visuels et agente de développement pour la Société culturelle Centr'Art
- **Serge V. Richard**, artiste en arts visuels
- **Cécile Chapus**, artiste en arts visuels
- **Nathalie Légère**, artiste en arts visuels
- **Anna Rail**, artiste en arts visuels
- **Carol Bernard**, artiste en arts visuels
- **Barbara Safran de Niverville**, artiste en arts visuels
- **Danielle Saulnier**, artiste en arts visuels
- **Denise Cormier Mahoney**, artiste en arts visuels
- **Émilie Grace Lavoie**, artiste en arts visuels et commissaire
- **Mélanie Parent**, artiste en arts visuels et propriétaire de la Galerie Circolo Art & Culture
- **Luc Charette**, artiste en arts visuels
- **Jean-Pierre Desmarais**, artiste en arts médiatiques et directeur général de CinéRelève
- **René Savoie**, producteur chez Productions du Milieu
- **Marie-Renée Duguay**, coordonnatrice de la Stratégie globale renouvelée, AAAPNB
- **Christien Leblanc**, artiste en arts médiatiques
- **Domenic Bro**, artiste en arts médiatiques et producteur chez Productions Bros
- **Marcia Babineau**, artiste en théâtre et codirectrice générale et directrice artistique du Théâtre l'Escaouette
- **Caroline Bélisle**, artiste en théâtre
- **Marc-André Charron**, artiste en théâtre et codirecteur général et directeur artistique chez Satellite Théâtre
- **Louis Bérubé**, artiste en musique
- **Joseph Edgar**, artiste en musique

- **Véronique Godin**, coordonnatrice des opérations et de la FrancoFête en Acadie au Réseau atlantique de diffusion des arts de la scène (RADARTS)
- **Claire Gulliver**, agente au Ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture
- **Yves Landry**, artiste en cirque
- **Sébastien Leclerc**, artiste en théâtre
- **Xavier Lord-Giroux**, artiste en théâtre
- **Marie-Luce Quéverdo**, artiste en théâtre et en cirque
- **Isabelle Roy**, artiste en musique et en théâtre et Diffusion et billetterie au Théâtre populaire d'Acadie
- **Clotilde Heibing**, responsable de la Stratégie de promotion des artistes acadiens sur la scène internationale (SPAASI) et directrice générale de l'Association nationale de l'industrie musicale (ANIM)
- **Marc-Xavier LeBlanc**, artiste en musique et en arts visuels
- **Jean-François Cochet**, directeur générale de l'Association des radios communautaires acadiennes du Nouveau-Brunswick (ARCANB)
- **Sebastien Michaud**, artiste en musique
- **Jean Surette**, artiste en musique et directeur général de Musique NB
- **Pascale Joëlle Fortin**, directrice générale de la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick (FJFNB)
- **Emmanuelle Chapados**, directrice administrative et codirectrice générale de Satellite théâtre
- **Nisk Imbeault**, directrice - conservatrice de la Galerie d'art Louise-et-Ruben-Cohen
- **Anne-Renée Landry**, agente culturelle à la FJFNB
- **François Albert**, directeur des communications au Centre scolaire et communautaire Sainte-Anne
- **Élise Desveaux-Grave**, codirectrice générale du Théâtre l'Escaouette
- **Jacinthe Comeau**, directrice générale de RADARTS
- **Colette LeBlanc**, agente au Ministère des affaires intergouvernementales
- **Gilles Bourque**, directeur de la section Arts, culture et commémorations au Ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture
- **Aline Landry**, responsable du patrimoine à la Ville de Caraquet
- **Juliette Breau-Barette**, présidente de la Société culturelle de Nigawouek
- **Christian Michaud**, artiste en arts visuels et directeur de la Galerie Colline
- **Diane Deschênes**, présidente de la Maison de la Culture de Shippagan-les-Îles
- **Jeanne-Mance Cormier**, chef de services au Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson et Musée acadien de l'Université de Moncton
- **Line Thibodeau**, directrice du développement culturel au Carrefour communautaire Beausoleil
- **Lionel Brideau**, responsable de la programmation et du réseau Cerf-volant chez RADARTS
- **Nathalie Gagnon**, coordonnatrice du Réseau culturel de Terre-Neuve-et-Labrador
- **Alain Roy**, codirecteur général et directeur artistique du Théâtre Populaire d'Acadie
- **Brigitte Boyle Greenwood**, directrice générale de l'Association francophone de la Vallée en Nouvelle-Écosse
- **Marie-Thérèse Landry**, directrice générale du Conseil provincial des sociétés culturelles (CPSC)
- **Anita Landry**, directrice administrative et codirectrice générale du Théâtre populaire d'Acadie
- **Christine Lavoie**, directrice du Centre des arts de la Petite Église et Arts et culture à la Ville d'Edmundston
- **Evelyne Labrecque**, conseillère principale en programmes à Patrimoine canadien
- **France Lévesque**, directrice générale de la Société culturelle des Hauts-Plateaux
- **Isabelle Perron-Desjardins**, agente pédagogique provinciale, Éducation artistique, Éducation physique et FPS au Ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance
- **Jeannette Blaquière**, membre du conseil d'administration au Village musical acadien
- **Francine Simard Lévesque**, Galerie Acanthus
- **Kim Rayworth**, directrice générale du Théâtre Capitol
- **Murielle Savoie**, directrice du développement culturel au Centre communautaire Sainte-Anne
- **Rodney Doucet**, directeur générale de l'Association régionale de la communauté francophone de Saint-Jean (ARCF)
- **Yolaine Robichaud**, directrice des opérations au Théâtre Capitol
- **Christian Blanchard**, directeur général du Salon du livre de la Péninsule acadienne
- **Sophie Doucette**, directrice générale de la Société du Monument-Lefebvre
- **Ghislaine Foulem**, présidente du CPSC et présidente du Conseil d'éducation du district scolaire francophone Nord-Est
- **Caroline Bélanger**, agente culturelle au Village de Balmoral
- **Benjamin Broucke**, chargé de projets pour Arts, Culture et Commémorations au MTPC
- **Geneviève Coulombe**, directrice générale à la Société culturelle des Hauts-Plateaux
- **Louis Doucet**, directeur général par intérim du Centre des arts et de la culture de Dieppe

- **Mélanie Guitard**, directrice de la Société culturelle de la Baie-des-Chaleurs
- **Anja Hamilton**, agente à la Direction du Patrimoine au MTPC
- **Aryelle Morrison**, adjointe Soutien de programme au Fonds du Canada pour la présentation des arts à Patrimoine canadien
- **Guy Tremblay**, gestionnaire des Services aux musées au Ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture
- **André Bourgeois**, artiste en musique et directeur de MR21
- **Lucie Roy**, coordonnatrice d'événements et responsable de la location au Centre culturel de Caraquet
- **Pierre McGraw**, agent de développement communautaire à l'école Escalade des Jeunes et District scolaire francophone Nord-Est
- **Jean-Guy Lagacé**, président de la Société culturelle Népisiguit
- **Emma Haché**, artiste en théâtre
- **Chantal Baudoin**, artiste en danse
- **Manon Henrie-Cadieux**, Conseillère principale, relations gouvernementales et partenariats stratégiques, Fédération culturelle canadienne française (FCCF)
- **Alain Boisvert**, artiste en littérature et directeur général de l'Association des enseignant.e.s francophones du Nouveau-Brunswick (AEFNB)
- **Jean-Claude Bellefeuille**, producteur chez Bellefeuille Productions
- **Suzette Lagacé**, réalisatrice et productrice chez Mozus Productions
- **Jacques Ouellet**, éditeur aux Éditions de la Grande Marée
- **Guy Boutin**, chef de la production originale Atlantique chez Unis TV
- **Gracia Couturier**, artiste en littérature, en théâtre et en arts médiatiques
- **David Burton**, directeur régional Atlantique à Patrimoine canadien
- **Roch Nadon**, directeur des arts, de la culture et de la jeunesse de l'Association franco-yukonnaise
- **Suzanne Bourque**, directrice et instructrice à l'Académie de ballet classique et de danse moderne
- **Donovan Richard**, artiste en arts médiatiques
- **Réjean Bourque**, directeur général à Radio Beauséjour
- **Jocelyn Richer**, directeur général à artsnb
- **Christine Daigle**, artiste en arts visuels
- **Marie Cadieux**, artiste, éditrice et directrice littéraire et générale chez Bouton d'Or Acadie
- **Michèle-Josée Arsenault**, stagiaire en communications à l'AAAPNB
- **Ernest Thibodeau**, conseiller municipal, Ville de Dieppe
- **Guillaume Lebreton**, responsable des communications et de la mise en marché au Théâtre l'Escaouette
- **Ghislaine Cormier**, directrice générale de la Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard
- **Caitlin Stewart**, magasin et école de musique Long & McQuade
- **Louise Imbeault**, propriétaire-éditrice chez Bouton d'or Acadie et présidente de la Société nationale de l'Acadie
- **Diane Nadon**, directrice générale du Conseil des arts de la Baie en Nouvelle-Écosse
- **Colette Mallais**, productrice chez Colette Productions
- **Maxime McGraw**, artiste en musique et adjoint à la directrice générale et artistique de la Société culturelle des Tracadilles
- **Rémi Goupil**, responsable de la vie étudiante et socioculturelle à l'Université de Moncton
- **Janice S. Daigle**, coordonnatrice de la Société culturelle de Baie-Sainte-Anne
- **Marc Gauthier**, directeur général du Festival international du cinéma francophone en Acadie (FICFA)
- **Joanne Duguay**, responsable du développement culturel à la Ville de Moncton
- **Denis Lanteigne**, artiste en arts visuels et directeur de la Galerie d'art Bernard-Jean
- **Chantal Cadieux**, artiste en danse et directrice artistique de Dansencorps
- **Sandra Le Couteur**, artiste en musique
- **Marcel-Romain Thériault**, artiste en théâtre
- **Marie-Christine Morin**, directrice générale de la FCCF
- **Isabelle Cyr**, artiste en musique, en arts médiatiques
- **Jaber Najim**, vice-président exécutif à la Fédération des étudiantes et des étudiants du campus universitaire de Moncton
- **Maria Browne**, Conseillère régionale pour Atlantique, Patrimoine canadien
- **Noémie Dansereau-Lavoie**, conseillère principale au Ministère du Patrimoine canadien

RÉFÉRENCES

AAAPNB, « La reprise et la relance. Secteur des arts et de la culture du Nouveau-Brunswick », rapport des consultations de juin 2020. (www.aaapnb.ca/ftp/Demande-au-gouvernement-provincial-reprise-et-relance-juillet2020.pdf)

AAAPNB, *Trajectoire 18>23, la Stratégie globale renouvelée*, septembre 2018. (www.aaapnb.ca/strategieglobale/trajectoire18%3E23)

Simon Delattre, « Internet à haute vitesse: beaucoup de promesses, peu de résultats », Acadie Nouvelle, 28 août 2020. (www.acadienouvelle.com/actualites/2020/08/27/internet-a-haute-vitesse-beaucoup-de-promesses-peu-de-resultats/)

Frédéric Julien, « L'emploi dans les industries des arts et de la culture », CAPACOA, septembre 2020. (capacoa.ca/fr/2020/10/emploi-arts-et-culture-septembre-2020)

Frédéric Julien, « L'emploi dans les industries des arts et de la culture, août 2020 », CAPACOA, août 2020. (capacoa.ca/fr/2020/09/emploi-arts-et-culture-aout-2020)

Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Arrêté obligatoire renouvelé et révisé, 30 octobre 2020. (www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Corporate/pdf/EmergencyUrgence19.pdf)

« L'accès à Internet haute vitesse toujours difficile en régions rurales », Radio-Canada, 27 août 2019. (ici.radio-canada.ca/nouvelle/1277330/difficile-acces-internet-haute-vitesse-region-nouveau-brunswick)

Unesco, « La culture en crise. Guide de politiques pour un secteur créatif résilient », octobre 2020. (unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000374632.locale=en)

Unesco, « La culture & les conditions de travail des artistes. Mettre en œuvre la Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste », 2019. (unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000371790_fre.locale=en)

CRÉDITS

Édition

Carmen Gibbs

Rédaction

Jean-Pierre Caissie

Marie-Renée Duguay

Appui à la rédaction

Delphina Adeikalam

Philippe Beaulieu

Manon Henrie-Cadieux

Annik Landry

Prise de notes

Caroline Bélisle

Révision

Réjean Ouellette

Conception graphique
et montage

Lina Bilodeau

Œuvre de la couverture

Denise Cormier Mahoney,

Tree of Knowledge,

pâte à structure, peinture

acrylique et feuille d'or,

20 pouces x 16 pouces.

ISBN 978-1-895819-64-9



Association acadienne
des artistes professionnel.le.s
du Nouveau-Brunswick

30
ANS

trajectoire **18>23**

STRATÉGIE GLOBALE RENOUVELÉE
POUR L'INTÉGRATION
DES ARTS ET DE LA CULTURE